

Compte rendu de visite 7 novembre 2022 Commune de SAINT PANCRACE

Participants :

Commune de Saint Pancrace :
Roger BLANC-COQUAND, Maire
Christophe VALLOIRE, 1^{er} adjoint
Serge MICHEL, 2^{ème} adjoint
Richard DOMPNIER, Conseiller municipal

CAUE de la Savoie :

Lisa-Marine CATERINO, Chargée de missions, urbaniste.



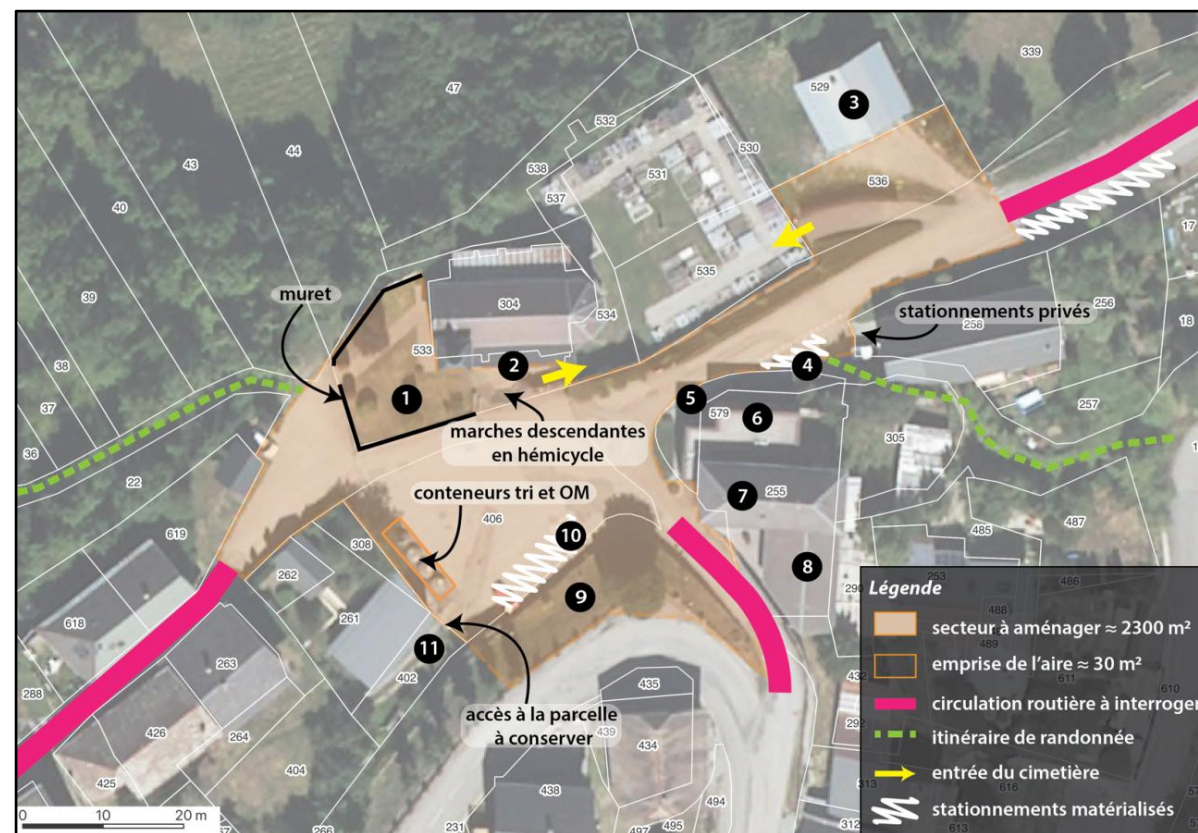
Réflexions d'aménagement sur la place du Souvenir Français

La commune de Saint Pancrace a sollicité le CAUE de la Savoie pour l'accompagner dans sa réflexion d'aménagement de la place du souvenir Français.

La commune souhaite développer une réflexion globale (stationnement, aménagement, circulation, ...) en poursuivant différents objectifs qu'elle envisage de coconstruire avec les habitants lors de temps de concertation.

// État descriptif

- 1 Jardin public qui semble peu utilisé, attenant à l'église, bordé par un muret.
- 2 Monument aux morts en stèle adossée à l'église accessible par des marches descendantes. Le monument est situé en contrebas de la place, sa localisation ne semble pas adéquate. Lors des cérémonies, les personnes présentes s'installent sur la place et non pas sur les marches.
- 3 Garage communal. La parcelle 536 permet l'accès au garage, elle est également l'accès principal du cimetière.
- 4 Transformateur électrique.
- 5 Localisation des réseaux divers.
- 6 Salle du conseil mise à disposition des associations.
- 7 Mairie.
- 8 Salle des fêtes.
- 9 Talus à aménager, une niche pourrait accueillir une fontaine.
- 10 Place de stationnement PMR.
- 11 Parcelle n°402 de 90 m² appartenant à un propriétaire privé.



// Constats

Un espace public peu défini, une absence d'aménagements qualitatifs

La place du souvenir Français fait le lien entre les équipements publics mais ne dispose pas d'aménagements qualitatifs et paysagers. Seul le jardin de l'église délimité par un muret dont la hauteur à été réduite récemment est paysagé. Cet espace semble relativement confidentiel.

Au cœur de la place les stationnements ne sont pas organisés, une place PMR est matérialisée à proximité de la mairie mais sur une partie de la place en légère pente. L'espace occupé par les conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif, n'a pas d'aménagement spécifique, et est particulièrement visible.

Les visiteurs qui empruntent les chemins de randonnées se retrouvent sur la place, sans équipements d'accueil et sans signalisation pour la poursuite de leur cheminement.

Pour remédier rapidement à ce constat, la commune a installé des bancs et tables sans réflexion particulière sur leur localisation. Toutefois, les élus constatent l'occupation de ces installations, ce qui démontre le réel intérêt à aménager la place pour les visiteurs et les habitants afin qu'elle redevienne un lieu de rencontre.

L'ensemble de la place est traité en bitume de la même manière que les voiries, aucun revêtement ne la distingue ce qui ne permet pas de la caractériser en espace public à priorité piétonne.

L'église, rénovée en 2019, va être valorisée touristiquement dans le cadre intercommunal, ce qui va probablement engendrer un afflux de visiteurs, que la commune souhaite pouvoir accueillir de façon qualitative en proposant un espace public accueillant et agréable.

Un besoin de mener une réflexion d'aménagement d'ensemble.

Lors de la rencontre il a été déterminé un périmètre de réflexion. Il est représenté en orange sur l'illustration de la page précédente auquel s'ajoute les circulations routières et piétonnes qui convergent vers la place.

La rue de l'église est à sens unique sauf pour les riverains, hors ce statut ne semble pas toujours respecté. Cela engendre des conflits d'usage et de sécurité lorsque des véhicules qui stationnent à l'ouest du jardin de l'église, s'engagent sur la place. De plus, la largeur de l'espace entre l'angle du muret d'enceinte de l'église et la parcelle 308 est d'environ 6 m de largeur en oblique.

Les élus souhaitent pouvoir déplacer l'aire de conteneurs, toutefois ils précisent la demande du syndicat en charge de la collecte, de pouvoir accéder aisément à ceux-ci sans que le camion de collecte n'ait à faire demi-tour. S'ils sont conservés en lieu et place, il faudra tout de même prévoir la giration du camion de collecte, ce qui peut nuire à la qualité globale de l'espace public.

La commune envisage de consacrer l'année 2023 à l'élaboration de son projet et au recrutement de la maîtrise d'œuvre, pour une réalisation des travaux en 2024.

// Objectifs à atteindre et à développer :

- Mener une réflexion globale stratégique.
- Identifier les besoins en aménagements.
- Arrêter des orientations concertées retranscrite dans un cahier des charges, en vu du recrutement d'une maîtrise d'œuvre (à priori groupement paysagiste-concepteur et bureau d'études VRD).

// Enjeu : Elaborer un scénario préférentiel d'aménagement de la place du souvenir Français

Objectifs :

Lors de ce premier temps d'échange, les élus ont fait part au CAUE des différents objectifs à poursuivre, qui les ont amenés à vouloir lancer une réflexion sur cette place centrale.

L'idée majeure est que ces aménagements donnent « envie de venir, de s'arrêter, de se réunir et d'y passer du temps ».

Pour ce faire des premières pistes d'action, qui devront être précisées et confortées, ont émergé telles que : l'embellissement général du site, la végétalisation/fleurissement du talus, l'installation d'une fontaine, l'organisation et l'optimisation des stationnements, le déplacement des conteneurs, la relocalisation éventuelle du monuments aux morts pour rendre les cérémonies plus agréables aux participants, l'ajout de panneaux de signalisation indiquant notamment les équipements publics présents et les itinéraires de marche, interroger les circulations routières et piétonne sur le site,...

Propositions:

- Préciser les attentes de la commune et explorer les enjeux du site.
- Concerter les habitants pour identifier leurs usages de la place et entendre leurs besoins.
- Travailler différents scénarios d'aménagement de la place en interrogeant notamment des relocalisations possibles de l'aire de conteneurs et du monument aux morts, afin de retenir un scénario préférentiel en préalable à la définition d'une commande nécessaire au recrutement d'une maîtrise d'œuvre.

// L'accompagnement du CAUE

Le CAUE de la Savoie peut accompagner la commune pour :

- Avoir une vision globale stratégique.
- Mettre en place une séance de travail pour coconstruire un diagnostic partagé du site et recenser les besoins.
- Animer un atelier de travail consistant à manipuler une représentation du site (maquette) site afin de faire émerger différents scénarios.
- Animer un temps de concertation pouvant prendre la forme d'un atelier de travail ou d'une réunion publique.
- Arrêter un scénario préférentiel et définir un mode opératoire.
- Accompagner la commune dans la définition d'une commande (cahier des charges) en vue du recrutement d'une maîtrise d'œuvre.

L'adhésion de la commune au CAUE de la Savoie, permet l'intervention gratuite du CAUE pour une première phase de conseil à hauteur de 3 jours incluant les temps d'échanges et compte rendus.

Au-delà des trois jours d'interventions, le CAUE peut poursuivre son accompagnement dans le cadre d'une convention d'accompagnement spécifique où sont détaillés les types de missions et le calendrier.

Une proposition de convention est jointe au présent compte-rendu.